

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2009

ETAIENT PRESENTS : François PELLETANT, **Maire**

Mme BRUNEL, M. DETOUY, M. LUSSON, Mme MATHELIER, Mme ONILLON,  
M. WAILL Adjoints.

Mme BARGAIN, M. BARSANTI, M. BUSSIERE, Mme CARTALADE, M. CHIQUET,  
Mme CLAVEL, M. DUGY, Mme FILOMENKO, M. JULIÉ, M. LARDIERE,  
Mme LE DAIN, M. MACEL, Mme MORAND, M. MATIAS, Mme PHILIPPOT,  
M. VALENTE, M. SIDANI, **Conseillers.**

ABSENTS :

Madame BANGOURA  
Monsieur DESGATS  
Madame ROUX THOMAS

donne pouvoir à Monsieur CHIQUET  
donne pouvoir à Monsieur BARSANTI  
donne pouvoir à Madame BRUNEL

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FILOMENKO**

### **PASS FONCIER SCI CŒUR DE VILLE 1 (Opération France Terre – Sogeprom)**

Monsieur le Maire informe que :

Le Pass-Foncier est un dispositif d'aide à l'accession à la propriété de logements neufs par des ménages à revenus modestes. Il était initialement réservé à l'acquisition de maisons individuelles et a été élargi aux opérations d'acquisition de logements collectifs.

La Ville de Linas qui souhaite développer l'accession sociale versera une aide à certains des acquéreurs des logements édifiés dans le cadre du programme de construction « SCI CŒUR DE VILLE 1 – (Opération France TERRE – SOGEPROM) », en fonction des critères d'attribution fixés par la loi (plafonds de ressources).

La Commune s'engage à subventionner 25 Pass-Foncier. La dépense brute minimale que la ville pourrait verser est 100 000€. La dépense brute maximale est 125 000€. L'Etat attribuera une compensation à la Ville qui portera sa dépense engagée à 50 000 €.

Eu égard à ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

**VU** les travaux du Comité Urbanisme du 27 mai 2009 et 23 septembre 2009 ,

**DE FIXER** le montant des subventions Pass-Foncier à 4 000€ si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3 et à 5 000€ si le nombre d'occupants du logement est égal ou supérieur à 4 personnes

**DE LIMITER** l'octroi de ces subventions à 25 Pass Foncier et à l'opération « SCI CŒUR DE VILLE 1 – (Opération France TERRE – SOGEPROM) ».

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à l'attribution de l'aide et notamment les attestations d'aides nominatives pour les bénéficiaires du Pass Foncier,

**D'INSCRIRE** au budget 2010 une dépense de 125 000€ et une recette de 75 000 €

## **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

### **PROJET ATELIER CIRQUE A L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la commune participe financièrement à la mise en place d'ateliers pédagogiques dans le cadre scolaire.

**PROJET : ATELIER CIRQUE**

3 classes de grandes sections sont concernées par ce projet, soit 87 enfants :

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- S'approprier le langage : découverte d'un vocabulaire spécifique concernant le cirque,
- Découvrir l'écrit : découvrir plusieurs supports écrits (affiche, magazine, schéma), contribuer à l'écriture de textes,
- Devenir élève : vivre ensemble, coopérer, accepter les contraintes, devenir autonome,
- Percevoir, sentir, imaginer, créer : découvrir les différentes sensations du cirque,
- Agir et s'exprimer avec son corps : adapter ses gestes aux contraintes, développer l'équilibre et la concentration ,
- Finalité du projet : Sortie 1 journée au cirque.

Tarif du projet :

Le coût du projet est de 3720€.

**VU** les travaux du comité Scolaire, Enfance du 15 septembre 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le projet de d'atelier cirque,

**DE PRECISER** que les crédits alloués seront inscrits au budget 2010.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rattachant

## **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

## **MAISON DES JEUNES (MDJ): HABILITATION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Linas possède une Maison des Jeunes de 19 places (17 jeunes + 2 animateurs permanents).

Pour des raisons administratives (agrément CAF), la Ville de Linas doit obtenir un numéro d'habilitation donné par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour sa Maison des Jeunes.

Eu égard à ce qui précède,

**VU** Les travaux du Comité Sport Culture Jeunesse du 21 juillet 2009,

Il est proposé au Conseil municipal :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à l'habilitation de la Maison des Jeunes de la Ville de Linas.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

## **MEDIATHEQUE : CHARTRE INTERNET**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la consultation d'Internet a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers de la médiathèque et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser cet outil de recherche d'informations.

Pour le bon fonctionnement de la médiathèque et pour respecter la réglementation en vigueur relative à « l'usage d'Internet dans les lieux publics », il a été décidé de créer une charte Internet.

**VU** les travaux du Comité Culture, Sports et Jeunesse qui s'est réuni le 15 octobre 2009

Il est proposé au conseil municipal :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à créer la charte Internet

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rattachant

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

## **MÉDIATHÈQUE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un règlement intérieur a été créé pour le bon fonctionnement de la médiathèque.

Après plusieurs mois d'activité, il s'avère nécessaire d'adapter le règlement et de le modifier.

**VU** les travaux du Comité Culture, Sports et Jeunesse qui s'est réuni le 15 octobre 2009

Il est proposé au conseil municipal :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le règlement intérieur de la Médiathèque

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rattachant

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

### **OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DESAFFECTATION**

Considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque, appartenant donc au domaine public communal sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent faire l'objet d'une désaffectation.

**VU** les dispositions du Code Général des collectivités locales

**VU** les travaux du Comité Culture, Sports et Jeunesse qui s'est réuni le 15 octobre 2009

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à détruire 332 exemplaires de périodiques obsolètes et 72 exemplaires de livres abîmés.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

### **CLUB DES ARTS MARTIAUX INTERCOMMUNAL DE LINAS-MONTLHÉRY (CAMILM) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Club des Arts Martiaux intercommunal de Linas-Monthéry (CAMILM) et la Ville de Linas souhaitent acquérir un défibrillateur pour l'installer dans l'enceinte du COSOM. Ce défibrillateur pourra être utilisé par les autres associations qui utilisent le COSOM.

Cette année, le CAMILM a perçu une subvention par le Centre National pour le Développement du Sport notamment pour acquérir le défibrillateur.

Il est proposé que la ville de Linas verse une subvention exceptionnelle de 500 € au CAMILM pour l'achat du défibrillateur.

**VU** les travaux de le Comité Culture, Sports et Jeunesse qui s'est réuni le 15 octobre 2009

Il est proposé au conseil municipal :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux versements d'une subvention exceptionnelle de 500 €

**DE PRECISER** que les crédits alloués sont inscrits au budget 2009

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rattachant

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**ADHESION AU CLIC  
(CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION)**

Le CLIC est un guichet d'accueil, d'information et de coordination pour les personnes de plus de 60 ans, leur famille et leur entourage ainsi que pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Le Conseil général de l'Essonne a souhaité développer ces services de proximité : dix centres existent dans le département.

Un personnel spécialisé est à leur écoute afin de répondre aux problématiques liées à la personne âgée : vie à domicile, adaptation du logement, orientation vers une structure adaptée, conseils sur la location de matériel médicalisé, ... toujours personnalisés.

Espace d'information ouvert à tous, le centre anime également des rencontres sur des thèmes très variés comme la nutrition de la personne âgée, la prévention des chutes, la maladie d'Alzheimer, ...

Le conseil d'administration du CCAS du 27 janvier 2009 a donné un avis favorable à l'adhésion de la commune de Linas au CLIC-Orgyvette dont le siège est à BALLAINVILLIERS.

Le montant de l'adhésion de 0,26 € par habitant et par an, sera financé sur le budget du CCAS.

Eu égard à ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

**VU** les travaux du Conseil d'Administration du CCAS du 27 janvier 2009 et du 6 octobre 2009

**D'ACCEPTER** l'adhésion de la Ville de LINAS au CLIC-Orgyvette dont le siège est à BALLAINVILLIERS.

**DE DIRE** que le montant de l'adhésion de 0,26 € par habitant et par an, sera financé sur le budget du CCAS

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**DE DESIGNER** pour représenter la commune de Linas au Comité de pilotage du CLIC-Orgyvette de Ballainvilliers :

- Madame MATHELIER, en tant que titulaire,
- Madame ONILLON, en tant que suppléant.

**DESIGNATION PAR 22 VOIX POUR – 4 BLANCS – 1 ABSTENTION**